

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 3

Artikel: Maisons en gradins, à Zoug : architectes F. Stucky et R. Meuli

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maisons en gradins, à Zoug

F. Stucky et R. Meuli, architectes

15

La construction des maisons-terrasses sur une pente raide est le résultat d'une longue étude de deux problèmes opposés.

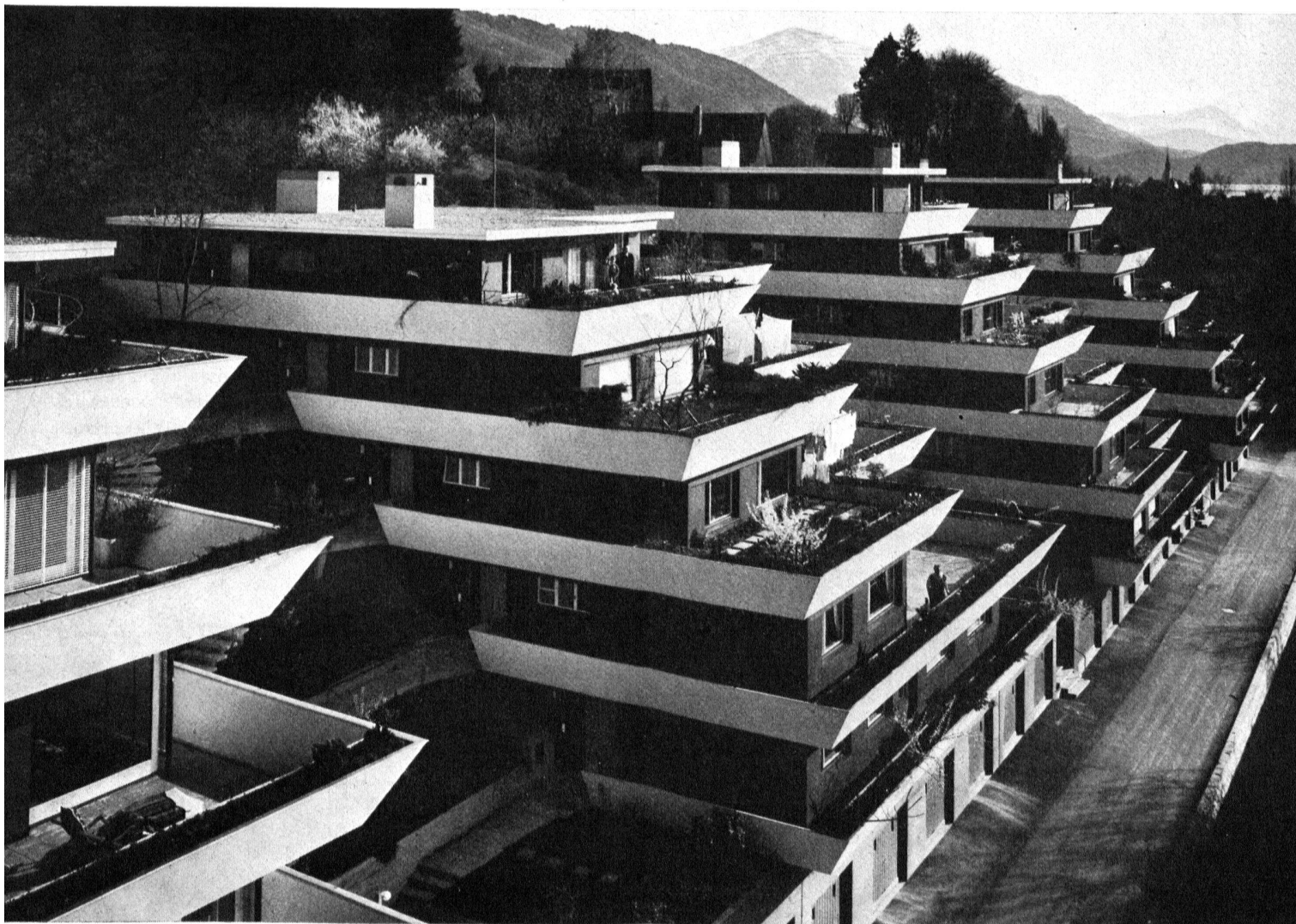
D'une part, les architectes cherchaient une construction économique permettant de bâtir sur un terrain très raide, au-delà de 80%, dans des conditions géologiques normales. D'autre part ils avaient à considérer l'article 655

du Code civil interdisant en Suisse la vente par étage (appartements). Pour être propriétaire d'une construction, il faut posséder une parcelle de terrain y adjoignant, inscrite au Registre foncier.

Or, sur ce terrain, les frais de fondation étaient relativement élevés et ne pouvaient représenter une solution économique que par le principe de la vente par étage.

On put réaliser ces desiderata comme suit: Des appartements étagés en escalier ne se superposent que partiellement et la bande non superposée correspond à la parcelle demandée. Le système constructif est constitué par des murs en escalier auto-portant, en béton armé, appuyés à la pente et ayant pour butée le bloc massif des garages. De la hauteur de ces murs en escaliers, il résulte des vides d'air isolant la construction du sol. Les étages sont totalement indépendants les uns des autres, aucun local n'est commun. Chacun possède ses canalisations, son propre chauffage à mazout avec citerne séparée, sa buanderie, son abri P.A., sa cave et surtout son propre jardin sur terrasse.

Malgré que certaines parcelles ne comptent pas plus de 40 à 50 m², le propriétaire possède une villa de 150 m² et



Photos René Hartmann

Tous les clichés de ces pages nous ont été prêtés par la revue «Architecture, Forme + Fonctions»



une terrasse de 60 m². Des dalles massives, sans conduites, résolvent le très important problème d'une isolation phonique impeccable.

Les balustrades des terrasses sont préfabriquées. Leur inclinaison permet la réalisation de bacs à fleurs, sans perte de place. De plus, cette même inclinaison empêche toute vue sur les terrasses inférieures et agit comme réflecteur des bruits extérieurs. La ligne un peu lourde de ces bacs va se perdre par la verdure, car il est étonnant de constater que des arbres de 4 à 5 m. de haut peuvent croître dans 40 à 50 cm. de terre végétale.

Actuellement, la construction en terrasse à Zoug se compose de 25 «maisons-étages» en cinq groupes. Douze plans différents y ont été exécutés, depuis la maison de quatre pièces jusqu'à la villa luxueuse de huit pièces avec feu couvert. La terrasse va du tiers à la moitié de la surface totale.

A la suite des études, il devrait être possible de réunir ici tous les avantages de la maison familiale, tout en réalisant une économie de 40%.

